Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D11_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 11-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :15

Votants : 18

Objet :

Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte du Pays d'Auray

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE, Mme Christine HOCHARD.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ et M. David MARY.

Le syndicat mixte du Pays d'Auray (SMPA) couvre le territoire des 28 communes qui composent le Pays d'Auray. Il regroupe des communes isolées et des communes qui adhèrent via une communauté de communes : Auray Quiberon Terre Atlantique, Communauté de communes de Belle-Île en Mer.

Le comité syndical est composé de 28 membres élus par leur conseil municipal ou communautaire respectif.

Le Pays d'Auray assure plusieurs missions et compétences confiées par les collectivités du territoire :

- L'animation, la coordination et la contractualisation du Pays d'Auray
- La mise en œuvre des missions du Pays Touristique
- L'élaboration, le suivi et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray (Scot)
- La mission d'Animation Territoriale de Santé.

M. Erwan DELSAUT, Maire de PLOUHARNEL expose à l'assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer des représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte du Pays d'Auray.

Il propose les candidatures suivantes :

- M. Philippe DELHAYE – membre titulaire
- M. Erwan DELSAUT – membre suppléant

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D11_03_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte du Pays d'Auray :

- Membre titulaire : M. Philippe DELHAYE
- Membre suppléant : M. Erwan DELSAUT

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

MAIRIE DE PLOUHARNEL
56340 (MORBIHAN)